|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| SCCR/37/4 REV. | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 30 novembre 2018 | | |

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Trente‑septième session**

**Genève, 26 – 30 novembre 2018**

Modalités d’une étude sur les services de musique numérique

*adoptées par le comité*

Examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique

Dans le résumé présenté par le président de la trente‑sixième session du SCCR tenue en mai 2018, en ce qui concernait l’examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique, le comité s’est félicité de la proposition de la délégation du Brésil en vue de la réalisation d’une nouvelle étude axée sur les services de musique numérique en amont, qui pourrait être suivie d’études complémentaires sur les œuvres audiovisuelles et littéraires. Le comité a demandé au Secrétariat de présenter les modalités de l’étude à la trente‑septième session du SCCR.

Il est proposé que l’étude soit réalisée conformément à la méthodologie et eu égard à la portée définies ci‑après :

**Méthodologie**

L’étude exploratoire sera réalisée selon les modalités suivantes :

* recherche initiale d’informations ou relevé de données pertinentes, notamment grâce à la collecte d’informations accessibles au public fournies sur une base volontaire par l’ensemble des parties prenantes du secteur de la musique (toutes les contributions sont à envoyer au Secrétariat (à l’adresse [copyright.mail@wipo.int](mailto:copyright.mail@wipo.int)) d’ici au 31 mars 2019)[[1]](#footnote-2);
* organisation de réunions, y compris en face à face, des parties intéressées en vue d’examiner selon une démarche thématique les résultats préliminaires de l’exercice de recherche d’informations;
* élaboration d’une étude préliminaire visant à établir les principaux éléments à prendre en considération, comme indiqué ci‑après, par un groupe d’experts dans lequel il a été tenu compte du principe d’équilibre géographique; et
* organisation d’une conférence internationale en vue de présenter l’étude exploratoire à l’ensemble des parties prenantes de l’OMPI (sous réserve d’un complément d’examen).

Le Secrétariat rendra compte de l’état d’avancement de la réalisation de l’étude exploratoire à chaque session du SCCR précédant une conférence internationale.

**Portée**

L’étude exploratoire consistera en un examen initial d’un large éventail de questions, notamment :

* description globale du marché de la musique en ligne et des principaux modèles d’affaires
* chaîne de droits/pratiques en matière de concession de licences/gestion collective

*Contrats et licences à l’appui des services numériques par lesquels les différentes parties prenantes (auteurs, éditeurs, artistes interprètes ou exécutants, producteurs, plateformes) cèdent/exercent/rentabilisent leurs propres droits.*

* chaîne de valeur/répartition de redevances

*Meilleure compréhension des recettes provenant des services de musique numérique, pour l’ensemble des participants du secteur de la création musicale (auteurs, éditeurs, artistes interprètes ou exécutants, producteurs, plateformes).*

* mécanismes de collecte de données sur l’utilisation de la musique et de présentation de rapports sur la répartition des redevances

*Pratiques actuelles et technologies mises en œuvre afin d’assurer l’efficacité et la fiabilité des opérations de gestion des activités, de contrôle de l’utilisation des œuvres et de répartition des redevances.*

[Fin du document]

1. Ce délai est proposé pour ce qui concerne les informations à fournir pour le lancement de l’étude. La fourniture d’informations supplémentaires sera appréciée à tout moment pendant la réalisation de l’étude. [↑](#footnote-ref-2)